

Présidente de la Métropole

Décision n° 20/428/D

■ Attribution d'une subvention à l'institut AGRO-Montpellier Supagro pour la création d'une bergerie expérimentale et multimodale au sein du Domaine du Merle à Salon de Provence - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Dans le cadre de l'exercice de ses politiques publiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient de nombreux projets qui font l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'institut Agro, Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, a été créé le 1er janvier 2020 par le regroupement de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest.

Ce dernier apportera un soutien renforcé aux acteurs des filières agricole et alimentaire pour conduire les transitions agroécologiques, alimentaires, numériques et climatiques grâce à ses contributions en matière de formation, de recherche, d'innovation et d'appui à l'enseignement technique agricole.

Montpellier SUPAGRO dispose de deux centres d'expérimentations dont le Domaine du Merle à Salon de Provence.

Plateforme pédagogique et expérimentale de l'école, le Domaine du Merle s'inscrit dans la transition agroécologique au service des étudiants, des chercheurs et des acteurs socio-économiques que sont les entreprises, les agriculteurs et les collectivités territoriales au travers de ses activités sur l'élevage et la production de foin :

- Production durable et commercialisation des produits issus du domaine : production ovine (IGP Agneau de Sisteron et reproducteurs sélectionnés) et foin de Crau AOP
- Formation de bergers transhumants (aujourd'hui la plus ancienne, mise en place en 1930 par l'Union Ovine de France), formations initiales et continue d'étudiants de L'Institut Agro - Montpellier SupAgro et d'autres établissements d'enseignement supérieur ou technique et de différents partenaires
- Activités d'expérimentation zootechnique et hydraulique avec les partenaires scientifiques de L'Institut Agro - Montpellier SupAgro, et activités de démonstration et de diffusion en réponse aux demandes de la filière régionale ovine et des acteurs de la gestion de l'eau et du foin de Crau

Signé le 29 Mai 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- Diffusion de la culture scientifique vers le grand public : salon des Agricultures de Provence, flâneries provençales, Ovinpiades, journées techniques, accueil de scolaires
- Création du Centre euro-méditerranéen de ressources sur la transhumance en partenariat avec la Maison de la Transhumance
- Terre d'accueil du Salon des Agricultures de Provence coorganisé par le Département des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pays d'Arles et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- Siège de la Maison de la Transhumance

Présentation du Projet :

Le Domaine du Merle souhaite se doter d'une bergerie multimodale - plateforme technologique innovante au service des éleveurs. Il s'agit de créer un bâtiment modulaire adaptable, en dimension ou en organisation, aux diverses fonctions des espaces techniques, équipé pour les activités expérimentales et l'évaluation de nouvelles solutions technologiques, et permettant l'accueil de publics.

Compte tenu du système de production habituel en Crau, il est nécessaire que la bergerie remplisse efficacement les fonctions suivantes : agnelages, lots de brebis allaitante, lots de lutte. De plus, l'élevage ovin, en région SUD Provence Alpes Côte d'Azur en général et dans les Bouches-du-Rhône en particulier, se caractérise par une taille importante des troupeaux, taille qui continue de s'accroître. Le projet doit donc répondre à la gestion de lots de taille variable voire importante mais aussi porter une attention à la gestion de la main d'œuvre (temps de travail, pénibilité, ergonomie des équipements, ...).

Ce projet entre dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial porté la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles. En effet ce type de projet à la pointe de l'innovation vient accompagner les éleveurs du territoire dans leur quotidien et favorise le soutien au pastoralisme et au système agrosylvopastoral.

Objectifs : Production – Expérimentation

Le volet expérimental nécessite des phases d'élevage en lots de taille réduite avec une connaissance très précise des flux (entrées- sorties animaux, aliments). Une partie de la bergerie devra donc pouvoir répondre à ces nécessités : alimentation sélective en petits lots d'animaux (agneaux et brebis), zone de pesée et échantillonnage d'aliments, équipements de mesure sur les animaux. En effet, la demande actuelle porte souvent sur l'évaluation environnementale de la production ovine pendant la phase de bergerie.

Des équipements informatiques seront implantés dans cette bergerie distante : réseaux hétérogènes (filaire et sans fil), signaux visio et audio. Ces fonctionnalités, choisies pour être les moins coûteuses et adaptées à l'environnement difficile de l'élevage, répondront aux besoins de gestion des données aux fins d'élevage et d'expérimentation.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Réalisation de l'étude de faisabilité au 1^{er} semestre 2020
- Conception du projet au 2^e semestre 2020
- Travaux de réalisation sur l'année 2021

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 410 000 €. L'auto financement de Montpellier SUPAGRO correspondra au solde restant après versement des subventions des financeurs soit a minima 80 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Structure du Bâtiment	212 000,00 €	Région SUD PACA	150 000,00 €
Réseaux : eaux, électricité, courants faibles, etc..	33 000,00 €	Conseil départemental 13	70 000,00 €
Equipements d'élevage	22 500,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence	50 000,00 €
Pont roulant avec plateau pour distribution dans tout le bâtiment	7 000,00 €	Partenaires (INRAE, Crédit agricole, Groupama)	58 000,00 €
Equipements expérimentaux	28 300,00 €		
Equipements électroniques pour pesées, tri...	27 900,00 €		
Aménagements expérimentaux : labo, pharmacie, local endoscopie, etc.)	34 300,00 €		
Total travaux et matériels	365 000,00 €	Total financeurs	328 000,00 €
Etude de Faisabilité, AMO	45 000,00 €	Autofinancement SUPAGRO	82 000,00 €
Total général	410 000,00 €		410 000,00 €

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « création d'une bergerie multimodale sur le Domaine du Merle ».

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 euros pour le projet de bergerie multimodale sur le Domaine du Merle pour 2020 représentant environ 12,2 % du coût total du projet.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Institut AGRO – Montpellier SUPAGRO (figurant en annexe).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sous politique G710 aide à l'agriculture – Fonction 6312 - Chapitre 2019004000 - Compte 2031 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL